

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1181

10 novembre 2005

SOMMAIRE

Aedes Développement S.A., Luxembourg	56642	INFIPA Institute for Financing and Participation S.A., Luxembourg	56656
Afford Holdings S.A., Luxembourg	56655	Infipar S.A., Luxembourg	56657
Alius S.A., Luxembourg	56671	L.M.V., S.à r.l., Luxembourg	56643
Alius S.A., Luxembourg	56671	Lecod Investments S.A.H. Luxembourg	56662
Almafin S.A., Luxembourg	56655	Logos Invest Holding S.A., Luxembourg	56663
Astral International Holding S.A., Luxembourg ..	56673	Masterhouse S.A., Luxembourg	56652
BHR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56670	Nologos S.A., Luxembourg-Kirchberg	56688
BHR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56670	Objectif Patrimoine S.A., Dippach	56666
Bluestone Holdings S.A., Luxembourg	56655	Objectif Patrimoine S.A., Dippach	56667
Bockfelsen Holding S.A., Luxembourg	56673	Obransson Holding S.A., Luxembourg	56662
Bombardier Luxembourg Finance S.A., Munsbach	56686	OFI MultiSelect, Sicav, Senningerberg	56668
Bombardier Luxembourg Investments S.A., Müns-		OFI MultiSelect, Sicav, Senningerberg	56670
bach	56686	Orly Investissement S.A., Luxembourg	56687
C.E.S.E. S.A., Esch-sur-Alzette	56653	Patron Alma Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	56657
C.E.S.E. S.A., Esch-sur-Alzette	56654	Patron Handelshof Holding, S.à r.l., Luxembourg.	56645
Canto Lux Holding S.A., Luxembourg	56680	Pilota S.A., Luxembourg	56673
Cap Estate S.A., Luxembourg	56686	Reacomex S.A., Luxembourg	56681
Centre de Formation pour Conducteurs S.A.,		Reacomex S.A., Luxembourg	56682
Colmar-Berg	56680	Santémédia Holding, S.à r.l., Münsbach	56683
Convert Technologies Holding S.A., Luxem-		SC Hotels UK Pensions, S.à r.l., Luxembourg ..	56665
bourg	56656	SC Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxem-	
Cosmica S.A., Luxembourg	56667	bourg	56666
Crèche Villa PanTau, S.à r.l., Mersch	56662	Sitael S.A., Strassen	56649
Cruchterhombusch S.A., Luxembourg	56682	Somaco S.A., Luxembourg	56655
Dione Reinsurance S.A., Münsbach	56684	Sport Engineering and Consulting, S.à r.l., Luxem-	
Diversind Finance S.A.H., Luxembourg	56656	bourg	56650
Egbrid S.A., Luxembourg	56670	Starwood Capital UK, S.à r.l., Luxembourg	56644
Europe Finances et Participations S.A.H., Luxem-		Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Luxem-	
bourg	56644	bourg	56682
European Steel S.A.H., Luxembourg	56672	Swiss Re Management (Luxembourg) S.A., Lu-	
Farki Invest S.A., Luxembourg	56644	xembourg	56680
Fime S.A., Luxembourg	56663	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Fime S.A., Luxembourg	56663	bourg	56673
Financière K2 Holding S.A., Luxembourg	56680	Telenet Solutions Luxembourg S.A., Luxembourg	56656
Financière K2 Holding S.A., Luxembourg	56680	Tibonite Investments S.A., Luxembourg	56682
Fundamentum Asset Management S.A., Luxem-		Top Collection Holding S.A., Mamer	56671
bourg	56683	Top Collection Holding S.A., Mamer	56672
G.I.CO. S.A., Luxembourg	56667	V.S. Lux S.A., Bascharage	56673
Gemplus International S.A., Luxembourg	56663	Valtro Holding S.A., Luxembourg	56683
Gemplus International S.A., Luxembourg	56665	Valtro Holding S.A., Luxembourg	56683
Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	56642	Wiarg International Holding S.A., Luxembourg ..	56653
Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	56642	Wilmersdorfer Arcaden Luxco, S.à r.l., Luxem-	
Hega Europe S.A.H., Luxembourg	56642	bourg	56674
Hirslanden Healthcare S.A., Luxembourg	56687		
Hirslanden Investments S.A., Luxembourg	56679		

AEDES DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 99.178.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2005

- Décision est prise de ratifier la démission de Monsieur Paviera Giovanni Maria en tant que administrateur de la société.

- Monsieur Vaessen Frank Rainer, né a Duisburg (D) le 20 mars 1943 et Monsieur Ezio Anghileri né à Milan (I) le 5 juillet 1940 sont nommés administrateurs avec pouvoir de signature B. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme
Pour AEDES DEVELOPPEMENT S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
M.-F. Ries-Bonani / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053395.3/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

HEGA EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.801.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme
Pour HEGA EUROPE S.A.
SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053015.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 21.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06762, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HAMALUX, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.
Signatures

(053102.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 21.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06764, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HAMALUX, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.
Signatures

(053104.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

L.M.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 108.790.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept juin.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Luigi Manderscheid, commerçant, né à Eboli (Italie), le 7 mai 1976 (Matricule N° 19760507078), demeurant à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de L.M.V., S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la vente de tous textiles, vêtements, accessoires, maroquinerie, chaussures, lingerie, le commerce d'articles de confection, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euro (EUR 125,-) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdits parts sociales de désigner un mandataire.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euro (EUR 1.000,-).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social du magasin-studio est établi à L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Manderscheid, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2005, vol. 893, fol. 94, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 juin 2005

C. Doerner.

(055470.3/209/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

FARKI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.260.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour FARKI INVEST S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053021.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

STARWOOD CAPITAL UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 90.517.

Par résolution en date du 20 mai 2005, l'associé unique de la société STARWOOD CAPITAL UK, S.à r.l. a décidé d'accepter la nomination de:

- Michael Murphy, résidant au 14, rue de la Toison d'or, L-2265 Luxembourg, au poste de gérant A, pour une durée indéterminée, en remplacement de Steve Finkelstein, démissionnaire, avec effet immédiat;

- Jérôme Silvey, résidant au 591 West Putman Avenue, CT 06837 Greenwich, Etats-Unis, au poste de gérant A, pour une durée indéterminée, en remplacement de Roger Barris, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053023.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

EUROPE FINANCES ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.443.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour EUROPE FINANCES ET PARTICIPATIONS S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053024.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

PATRON HANDELSHOF HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 108.792.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-second of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Luxembourg.

There appeared:

PATRON CAPITAL, L.P. I, a company registered in England represented by its General Partner, PATRON CAPITAL GP LIMITED (the «Partner»), an international business company registered in the British Virgin Islands and having its principal place of business in Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by M. Michael Vandeloise, Private employee, residing in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on June 21, 2005.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which they act, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of PATRON HANDELSHOF HOLDING, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities, patents and to grant loans to its subsidiaries and to related companies. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euro) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman *pro tempore* of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

PATRON CAPITAL, L.P. I, prenamed, represented as thereabove mentioned	500 (five hundred) shares
Total	500 (five hundred) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2005.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Alain Heinz, commercial director, residing professionally 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- Géraldine Schmit, director of companies, residing professionally 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

Ont comparu:

PATRON CAPITAL, L.P. I, une société enregistrée au Royaume-Uni et représentée par son «General Partner» PATRON CAPITAL GP LIMITED une société enregistrée aux Iles vierges Britanniques et ayant son lieu de principale activité à Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représenté par Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, résidant professionnellement à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2005.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de PATRON HANDELSHOF HOLDING, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer à la constitution, au développement et au contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières, brevets et pour accorder des prêts à ses filiales et à des sociétés liées. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

PATRON CAPITAL, L.P. I, préqualifié, représenté comme dit ci-avant	500 (cinq cents) parts sociales
Total	500 (cinq cents) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Alain Heinz, Directeur Commercial, résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Géraldine Schmit, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Vandeloise, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juin 2005, vol. 432, fol. 13, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 juin 2005.

H. Hellinckx.

(055486.3/242/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

SITAEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 155A, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.392.

Les comptes annuels au 31 janvier 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06761, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SITAEI S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(053106.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

SPORT ENGINEERING AND CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 2, Chemin de Roedgen.

R. C. Luxembourg B 108.794.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1.- La société FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., ayant son siège à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre;

2.- Monsieur Franck Meuillet, demeurant à L-2432 Luxembourg, 2, Chemin de Roedgen.

Tous deux sont ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration elle délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera SPORT ENGINEERING AND CONSULTING, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités concernant l'encadrement, le conseil et la médiation de talents sportifs et de sportifs de haut niveau, le conseil aux clubs sportifs ainsi que toutes prestations y liées. La société peut réaliser également toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La société a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la prestation de services à filiales et d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., mille cent quatre-vingt-dix parts sociales	1.190
2.- Monsieur Franck Meillet, soixante parts	60
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Franck Meillet, né le 21 avril 1966 à Langres (52), France, demeurant au 2, Chemin de Roedgen, L-2432 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2432 Luxembourg, 2, Chemin de Roedgen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, vol. 24CS, fol. 59, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

J. Elvinger.

(055494.3/211/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

MASTERHOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 100.816.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 juin 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005, comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053239.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

WIARG INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 36.815.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.
- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour WIARG INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053026.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

C.E.S.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R. C. Luxembourg B 66.516.

L'an deux mille cinq, le quatorze juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.E.S.E. S.A., avec siège social à L-4551 Nieder Korn, 27-29, rue des Ecoles, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 66.516, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 897 du 11 décembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 921 du 25 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Noez, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Monsieur Orlando Manuel De Figueiredo Ferreira, employé privé, demeurant à Kopstal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Beckerich, comptable, demeurant à Arlon (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-4551 Nieder Korn, 27-29, rue des Ecoles, à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} et de l'article 9 des statuts de la société.

2) Conversion du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.

3) Acceptation de la démission de Monsieur Robert Noez comme administrateur de la société et décharge lui est donnée de sa fonction.

4) Nomination de Monsieur Orlando Manuel De Figueiredo Ferreira comme nouvel administrateur de la société et détermination de la durée de son mandat.

5) Confirmation des administrateurs actuels de la société et détermination de la durée de leur mandat.

6) Confirmation du commissaire aux comptes actuel et détermination de la durée de son mandat.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4551 Nieder Korn, 27-29, rue des Ecoles, à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} et l'article 9 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). «Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le trente mai de chaque année, à 19:00 heures, même si ce jour est un jour férié ou un dimanche, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social d'un million deux cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 1.275.000,-) en trente et un mille six cent six euros quarante-trois cents (EUR 31.606,43), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-).

Après cette conversion, le capital social est de trente et un mille six cent six euros quarante-trois cents (EUR 31.606,43).

Dans le cadre de cette conversion, l'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent quatre-vingt-treize euros cinquante-sept cents (EUR 393,57) pour le porter de son montant de trente et un mille six cent six euros quarante-trois cents (EUR 31.606,43) à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent soixante-quinze (1.275) actions.

Quatrième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en mille deux cent soixante-quinze (1.275) actions sans valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Robert Noez comme administrateur de la société et lui donne décharge de sa fonction.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Orlando Manuel De Figueiredo Ferreira, employé privé, né à Almagreira/Pombal (Portugal) le 24 octobre 1971, demeurant à L-8190 Kopstal, 25, rue Schmitz, comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Septième résolution

L'assemblée décide de confirmer comme administrateurs de la société:

a) Monsieur Laurent Noez, employé privé, né à Ougree (Belgique) le 27 octobre 1966, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 24, rue Michel Rodange.

b) Madame Valérie Hingray, employée privée, né à Longwy (France) le 9 décembre 1967, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 24, rue Michel Rodange.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Huitième résolution

L'assemblée décide de confirmer la société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.577, comme commissaire aux comptes.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Noez, M. De Figueiredo Ferreira, T. Beckerich, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 juin 2005, vol. 433, fol. 12, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 juin 2005.

A. Weber.

(055574.3/236/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

C.E.S.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R. C. Luxembourg B 66.516.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(055576.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

56655

AFFORD HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.965.

-
- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.
 - Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme
Pour *AFFORD HOLDINGS S.A.*
SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06508. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053029.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

ALMAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.749.

-
- * Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.
 - * Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme
Pour *ALMAFIN S.A.*
SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053031.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

BLUESTONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.109.

-
- * Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.
 - * Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme
Pour *BLUESTONE HOLDINGS S.A.*
SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053033.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

SOMACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 11.808.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06769, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *SOMACO S.A.*
FIDUCIAIRE DES PME S.A.
Signatures

(053108.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

56656

CONVERTER TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.847.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour CONVERTER TECHNOLOGIES HOLDING S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053042.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

DIVERSIND FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.436.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour DIVERSIND FINANCE S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053044.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

INFIPA INSTITUTE FOR FINANCING AND PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 10.105.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour INFIPA INSTITUTE FOR FINANCING AND PARTICIPATION S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053045.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

TELENET SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 73.305.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 149 du 16 février 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07025, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(053143.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

56657

INFIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 97.928.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour INFIPAR S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053048.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

PATRON ALMA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 108.798.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-second of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1) PATRON ALMA LIMITED, a limited company registered in England and having its registered office in London W1 G9 YE, 7, Welbeck Street,

here represented by Michael Vandeloise, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, by virtue of a power of attorney, given on June 22, 2005.

2) Mr Bertrand Schwab, Investor, residing in London SW10 9LN, 38, The Little Boltons, born in Paris, on October 23, 1964,

here represented by Michael Vandeloise, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, by virtue of a power of attorney, given on June 22, 2005.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which they act, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of PATRON ALMA INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities, patents and to grant loans to its subsidiaries and to related companies. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euro) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All shares have been subscribed as follows:

1) PATRON ALMA LIMITED, prenamed: four hundred and ninety-two shares	492
2) Mr Bertrand Schwab, prenamed: eight shares	8
Total: five hundred shares	500

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2005.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Alain Heinz, commercial director, residing professionally 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Géraldine Schmit, director of companies, residing professionally 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

1) PATRON ALMA LIMITED, une société enregistrée au Royaume-Uni et ayant son siège social à Londres W1G9YE, 7, Welbeck Street,

ici représentée par Michael Vandeloise, employé privé, ayant son adresse professionnelle 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2005.

2) Monsieur Bertrand Schwab, Investisseur, demeurant à Londres SW10 9LN, 38, The Little Boltons, né à Paris, le 23 octobre 196,

ici représenté par Michael Vandeloise, employé privé, ayant son adresse professionnelle 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 22 juin 2005.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de PATRON ALMA INVESTMENTS, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer à la constitution, au développement et au contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières, brevets et pour accorder des prêts à ses filiales et à des sociétés liées. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

1) PATRON ALMA LIMITED, prénommée: quatre cent quatre-vingt-douze parts sociales	492
2) Monsieur Bertrand Schwab, prénommé: huit parts sociales	8
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Alain Heinz, Directeur Commercial, résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Géraldine Schmit, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Vandeloise, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juin 2005, vol. 432, fol. 12, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2005.

H. Hellinckx.

(055548.3/242/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

OBRANSSON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.723.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour OBRANSSON HOLDING S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053055.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

LECOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 36.335.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour LECOD INVESTMENTS S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053057.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

CRECHE VILLA PanTau, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7535 Mersch, 7, rue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 107.782.

Beschluss der einzigen Gesellschafterin

Frau Anna-Katarzyna Radziszewska, einzige Gesellschafterin der Gesellschaft CRECHE VILLA PanTau, S.à r.l., beschliesst:

- dass die Gesellschaft rechtgültig verpflichtet wird durch die alleinige Unterschrift des administrativen Geschäftsführers.

Mersch, den 22. Juni 2005.

A.-K. Radziszewska.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07495. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053080.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2006.

LOGOS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.006.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour LOGOS INVEST HOLDING S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053058.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

FIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.753.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053088.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

FIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.753.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053134.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, rue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 73.145.

In the year two thousand and five, on the thirteen day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M^e Antoine Schaus, maître en droit, residing in Luxembourg,

acting as special attorney of the board of directors of GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 46A, John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, incorporated by deed of notary Gérard Lecuit, as a société à responsabilité limitée on 6th December, 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n° 120 on 4th February, 2000 and has been transformed into a société anonyme by deed of notary Gérard Lecuit prenamed on 1st February 2000 published in the Mémorial n° 363 on 20th May 2000.

The articles of incorporation were amended several times and for the last time by deed of the notary Joseph Elvinger, prenamed, on 11th April 2005, not yet published in the Mémorial C,

pursuant to a delegation of power and proxy dated 27th May 2005 («Proxy 1») by Mr Jean-François Schreiber as delegatee of the chief executive officer Mr Alex Mandl, pursuant to a delegation of authority dated 18th May 2005 («Proxy 2») as attorney in fact of the board of directors of the Company pursuant to resolutions of the board of directors of the Company taken in a meeting held in Luxembourg on 12th April 2005, (a copy of each of the Proxy 1 and Proxy 2 and a copy of an extract of the resolutions shall remain attached to the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) By virtue of the authority granted by the board of directors, the following contributions in cash have been accepted and shares of the Company have been issued within the authorised share capital of the Company on 27th May 2005 to

the subscribers as set out below in accordance with article 5 of the articles of incorporation of the Company at market value (as referred to in the report by the board of directors on art 32-3(5)):

Subscribers	Number of Gemplus International S.A. shares issued	Payments received by the Company in EUR
Jari Sonninen	17,840,791	32,699,621.-
Pekka Eloholma	1,159,209	2,124,665.-
Total	19,000,000	34,824,286.-

Thus a total of thirty four million eight hundred and twenty four thousand two hundred and eighty six Euro (EUR 34,824,286.-) have been contributed to the Company on 27th May 2005 and on the same date a total of nineteen million (19,000,000) shares with no nominal value in the Company have been issued.

(II) The contributions in cash referred to under (I) are allocated for an amount of four million seventy two thousand three hundred Euro (EUR 4,022,300.-) to the share capital account and for an amount of thirty million eight hundred and one thousand nine hundred and eighty six Euro (EUR 30,801,986.-) to the share premium account.

Evidence of payment to the Company of such contributions in cash at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(III) Pursuant to the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of four million seventy two thousand three hundred Euro (EUR 4,022,300.-) and the share premium by an amount of thirty million eight hundred and one thousand nine hundred and eighty six Euro (EUR 30,801,986.-) by the issue of a total of nineteen million (19,000,000) shares in the Company. As a result of the preceding increase of capital, sub paragraph 5.1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«5.2. The subscribed capital is set at one hundred and thirty two million nine hundred and seventy five thousand eight hundred and twenty nine point zero four Euro (EUR 132,925,829.04) consisting of six hundred and twenty seven million eight hundred and eleven thousand two hundred and eighty one shares (627,811,281) in registered form without nominal value.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at three hundred and sixty thousand euros (EUR 360,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treizième jour de juin.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M^e Antoine Schaus, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que mandataire spécial du conseil d'administration de GEMPLUS INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, à 46A, John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, sous forme d'une société à responsabilité limitée en date du 6 décembre 1999 publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 120 le 4 février 2000 et a été transformée en une société anonyme suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, prénommé, le 1^{er} février 2000, publié au Mémorial n° 363 le 20 mai 2000. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger, prénommé, le 11 avril 2005 non encore publié au Mémorial, suivant une délégation de pouvoir et procuration datée du 27 mai 2005 («Procuration 1») par Monsieur Jean-François Schreiber comme délégué de l'administrateur-délégué Monsieur Alex Mandel suivant une délégation de pouvoir datée du 18 mai 2005 («Procuration 2») comme mandataire du conseil d'administration de la Société suivant des résolutions du conseil d'administration de la Société prises lors d'une assemblée tenue à Luxembourg le 12 avril 2005 (une copie de chaque Procuracion 1 et Procuracion 2 et une copie d'un extrait des résolutions resteront annexé au présent acte) a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) En vertu des pouvoirs donnés par le conseil d'administration, les apports en numéraire suivants ont été acceptés et des actions de la Société ont été émises le 27 mai 2005 dans les limites du capital autorisé de la Société en faveur des souscripteurs ci-dessous en conformité avec l'article 5 des statuts de la Société à la valeur du marché (telle que mentionnée dans le rapport du conseil d'administration sur l'art 32-3(5)):

Souscripteurs	Nombre d'actions Gemplus International S.A. émises	Paiements reçus par la Société en EUR
Jari Sonninen	17.840.791	32.699.621,-
Pekka Eloholma	1.159.209	2.124.665,-
Total	19.000.000	34.824.286,-

En conséquence, un total de trente quatre millions huit cent vingt quatre mille deux cent quatre-vingt-six euros (EUR 34.824.286,-) ont été contribués à la Société le 27 mai 2005 et à la même date un total de dix-neuf millions (19.000.000) actions sans valeur nominale ont été émises dans la Société.

(II) Les apports en numéraire mentionnés sous (I) sont alloués pour un montant de quatre millions vingt-deux mille trois cent euros (EUR 4.022.300,-) au compte capital social et un montant de trente millions huit cents et un mille neuf cent quatre-vingt six euros (EUR 30.801.986,-) est alloué au compte prime d'émission.

Preuve du paiement des apports en numéraire à la date d'émission des actions a été montrée au notaire instrumentant.

(III) Au vu de ce qui précède, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant total quatre millions vingt-deux mille trois cent euros (EUR 4.022.300,-) et la prime d'émission d'un montant total de trente millions huit cent et un mille neuf cent quatre-vingt six euros (EUR 30.801.986,-) par l'émission d'un total de dix-neuf millions (19.000.000) actions de la Société. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts a été modifié comme suit:

«5.1. Le capital souscrit s'élève à cent trente deux millions neuf cent vingt-cinq mille huit cent vingt-neuf virgule zéro quatre euros (EUR 132.925.829,04) divisé en six cent vingt-sept millions huit cent onze mille deux cent quatre-vingt et un (627.811.281) actions nominatives sans valeur nominale.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison de l'augmentation de capital sont évalués à trois cent soixante mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présents aux personnes comparaisant.

Lecture faite, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte original.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise sera foi.

Signé: A. Schaus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, vol. 24CS, fol. 62, case 5. – Reçu 348.242,86 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

J. Elvinger.

(055534.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, rue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 73.145.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(055537.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

SC HOTELS UK PENSIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,-.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 91.694.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 9 juin 2005 que:

* M^e André Elvinger, M. Jörg Schmittem, Mme Anne-Caroline Liebaert et M. Robert J. Chitty ont été ré-élus comme gérant de la Société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale des associés devant se tenir en 2006; et

* le mandat en tant que réviseur d'entreprises de ERNST & YOUNG S.A. Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour SC HOTELS UK PENSIONS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053114.3/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

SC LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.146.795.500,-.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.878.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 9 juin 2005 que:

* M^e André Elvinger, M. Jörg Schmittem, Mme Anne-Caroline Liebaert et M. Robert J. Chitty ont été ré-élus comme gérant de la Société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale des associés devant se tenir en 2006; et

* le mandat en tant que réviseur d'entreprises de ERNST & YOUNG S.A. Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour SC LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06715. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053116.3/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

OBJECTIF PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.614.

L'an deux mille cinq, le treize juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OBJECTIF PATRIMOINE S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 86.614, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 27 février 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 954 en date du 22 juin 2002.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia Livoir, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social de la société de Mamer à Dippach.
- 2) Modification du deuxième alinéa de l'article deux des statuts.
- 3) Fixation du siège social.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Mamer à Dippach.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (deuxième alinéa). La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Dippach.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Delonnoy, A. Muhovic, S. Livoir, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2005, vol. 908, fol. 40, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2005.

A. Biel.

(055558.3/203/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

OBJECTIF PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 89, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 86.614.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(055559.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

G.I.CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.027.

Monsieur Joë Lemmer, demeurant 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société G.I.CO. S.A., sise 31, Grand-rue, L-1661 - Luxembourg.

Ladite démission a eu lieu en date du 20 juin 2005, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06890. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053103.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2006.

COSMICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.968.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 avril 2005

* Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Federico Cornia, avocat, demeurant au 6, Via Gaudenzi, I-40137 Bologne et de Madame Milla Mancini, administrateur de société, demeurant au 7, Via Chiudare, I-40136 Bologne, et le mandat d'Administrateur-Délégué de Monsieur Paolo Trento, administrateur de société, demeurant au 14, Via dei Colli, I-40136 Bologne, sont reconduits pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

* Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société ERNST & YOUNG S.A., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Sydrall, L-5365 Munsbach, est reconduit pour une nouvelle période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour COSMICA S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053244.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

56668

OFI MultiSelect, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 99.004.

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth day of May.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of OFI MultiSelect, a société d'investissement à capital variable with its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on February 12, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 282 of March 10, 2004. The Articles of Incorporation of which have not been amended since.

The meeting was opened by the Chairman, pro tempore, Ms Mara Marangelli, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Djamel Dahman, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Arnaud Schneider, bank employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent to every registered shareholders by mail on May 10, 2005.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Replacement of the first sentence in article 2 of the Articles of Incorporation by the following sentence:

«The registered office of the Company is established in the commune of Niederanven in the Grand Duchy of Luxembourg.»

2. Replacement of the fourth paragraph in article 22 of the Articles of Incorporation by the following sentence:

«The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in Senningerberg, in the commune of Niederanven, or at such other place specified in the notice of meeting, on the twenty-six of the month of May, at 17.00 p.m. (Luxembourg time).»

3. Adoption of the European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as the registered office of the Company with immediate effect.

4. Consideration of such other business as may properly be brought before the Meeting.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. As appears from the said attendance list, six hundred and forty thousand three hundred and forty (640,340) shares out of nine hundred and sixty-nine thousand eight hundred and thirty-three (969,833) shares in circulation are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

V. That the quorum of shareholders as required by law is present or represented at the present meeting;

VI. That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the general meeting (hereinafter the «Meeting»), after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the first sentence in article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The registered office of the Company is established in Senningerberg, in the commune of Niederanven in the Grand Duchy of Luxembourg.»

Second resolution

The meeting decides to amend the fourth paragraph in article 22 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in Senningerberg, in the commune of Niederanven, or at such other place specified in the notice of meeting, on the twenty-sixth of the month of May, at 17.00 p.m. (Luxembourg time).»

Third resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company, with effect as of this day, and to adopt the European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as the registered office of the Company.

There being no further business on the Agenda, the General Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OFI MultiSelect, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 12 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 282 du 10 mars 2004 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par le président, pro tempore, Mademoiselle Mara Marangelli, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Djamel Dahman, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Arnaud Schneider, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le Notaire d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des convocations, contenant l'ordre du jour, envoyées à tous les actionnaires nominatifs le 10 mai 2005

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Remplacement de la première phrase de l'article 2 des Statuts de la Société par la phrase suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg.»

2. Remplacement du quatrième paragraphe de l'article 22 des Statuts de la Société par la phrase suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Senningerberg, dans la commune de Niederanven, ou en tout autre endroit désigné dans l'avis de convocation, le vingt-six du mois de mai à 17.00 heures (heure locale au Luxembourg).»

3. Adoption de l'European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg comme siège social de la Société avec effet immédiat.

4. Examen de tous autres points susceptibles d'être du ressort de l'Assemblée.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Qu'il appert de ladite liste de présence que sur neuf cent soixante-neuf mille huit cent trente-trois (969.833) actions en circulation, six cent quarante mille trois cent quarante (640.340) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V. Le quorum requis par la législation est présent ou représenté à la présente assemblée;

VI. En conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale (ci-après l'«Assemblée») prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, dans la commune de Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 22 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Senningerberg, dans la commune de Niederanven, ou en tout autre endroit désigné dans l'avis de convocation, le vingt-six du mois de mai à 17.00 heures (heure locale au Luxembourg).»

Troisième résolution

L'assemblée, avec effet immédiat, décide de transférer le siège social et d'adopter l'European Bank and Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg comme siège social de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: M. Marangelli, D. Dahman, A. Schneider, H. Hellinckx.
Enregistré à Mersch, le 30 mai 2005, vol. 431, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2005.

H. Hellinckx.

(060088.3/242/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

OFI MultiSelect, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 99.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juin 2005.

Signature.

(060091.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

BHR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.204.683.000.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.929.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société en date du 9 juin 2005 que:

* M^e Pit Reckinger, M. Jörg Schmittem, Mme Anne-Caroline Liebaert et M. Robert J. Chitty ont été ré-élus comme gérant de la Société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale des associés devant se tenir en 2006; et

* le mandat en tant que réviseur d'entreprises de ERNST & YOUNG S.A. Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour BHR LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06740. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(053117.3/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

BHR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.204.638.000.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06741, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour BHR LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(053132.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

EGBRID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.641.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053136.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

56671

ALIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 90.977.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053138.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

ALIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 90.977.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053135.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

TOP COLLECTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.332.

L'an deux mille cinq, du treize juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOP COLLECTION HOLDING S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 88.332, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1395 en date du 26 septembre 2002.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Stéphanie Delonnoy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia Livoir, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société.
2. Modification de l'article quatre des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-six mille cinq cents euros (46.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) à quatre-vingt-un mille cinq cents euros (81.500,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale et à libérer ladite augmentation de capital intégralement par incorporation d'une créance d'un même montant de quarante-six mille cinq cents (46.500,- EUR) existant contre la société, ainsi que le constate, le rapport du réviseur d'entreprises par Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Mamer, en date du 6 juin 2005, lequel après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Cette augmentation de capital a été souscrite par les actionnaires actuels et il n'y a pas de rompus.

Deuxième résolution

De ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'article quatre, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le capital social est fixé à quatre-vingt-un mille cinq cents euros (81.500,- EUR) représenté par mille actions (1.000), sans désignation de valeur nominale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Delonnoy, A. Muhovic, S. Livoir, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2005, vol. 908, fol. 39, case 6. – Reçu 465 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 juin 2005.

A. Biel.

(055560.3/203/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

TOP COLLECTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.332.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(055561.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

EUROPEAN STEEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 35.404.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société, le 7 juin 2005 à 9.30 heures

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer le nouveau siège social de la Société au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Messieurs Alex Schmitt et Claude Fayolle en tant qu'administrateurs de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder - pour une période de six ans - à la nomination de deux nouveaux membres du Conseil d'Administration de la Société en remplacement de Messieurs Alex Schmitt et Claude Fayolle, démissionnaires, à savoir:

- Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (Ile Maurice), demeurant à L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde,

- Monsieur George Arendrup, avocat à Genève, né le 22 novembre 1957 à La Haye, Pays-Bas, demeurant 4, ch. De la Tour-Carrée, CH-1223 Coligny.

L'Assemblée décide de renouveler - pour une période de six ans - le mandat de Monsieur Dimitri Theofilides, banquier, né le 1^{er} novembre 1945 à Athènes, Grèce, demeurant 11, Quai des Bergues, CH-1211 Genève, Suisse.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance le 7 juin 2011.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes et pour une période de six ans la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498.

Son mandat viendra à échéance le 7 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053210.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

PILOTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.659.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053139.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

BOCKFELSEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.303.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053140.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

ASTRAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.358.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053141.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

V.S. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.740.

Constituée en date du 26 avril 2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 639 du 7 septembre 2000, modifié devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial C n° 1195 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour V.S. LUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(053144.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.575.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 35 du 12 janvier 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A.

Un mandataire

Signature

(053148.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

WILMERSDORFER ARCADEN LUXCO, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 109.160.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the first day of July.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

IVANHOE EUROPE EQUITIES, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is under process, having its registered office at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg,

here represented by Ms. Céline Le Cam, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on June 30, 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of WILMERSDORFER ARCADEN LUXCO.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) represented by five hundred twenty (520) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred twenty (520) shares have been subscribed by IVANHOE EUROPE EQUITIES, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Paul Chehab, senior vice president, acquisitions and dispositions, born on December 5, 1946 in Cairo, Egypt, residing at 1515, Doctor Penfield, apt. 307, Montreal, Quebec, H3G 2R8, Canada;
 - Mr. John Comery, lawyer, born on January 14, 1963 in Toronto, Canada, residing at 81, Greensides Avenue, Toronto, Ontario, M6G 3P8, Canada;
 - Mr. Kuy Ly Ang, executive, born on February 16, 1967, in Phnom Penh, Cambodia, residing at 154, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IVANHOE EUROPE EQUITIES, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ayant son siège social au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Céline Le Cam, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 juin 2005.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de WILMERSDORFER ARCADEN LUXCO.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) représentée par cinq cent vingt (520) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

IVANHOE EUROPE EQUITIES, prénommée, a souscrit les cinq cent vingt (520) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paul Chehab, senior vice president, acquisitions and dispositions, né le 5 décembre 1946 au Caire, Egypte, demeurant au 1515, Doctor Penfield, Apt. 307, Montréal, Québec, H3G 2R8, Canada;

- Monsieur John Comery, avocat, né le 14 janvier 1963, à Toronto, Canada, demeurant au 81, Greensides Avenue, Toronto, Ontario, M6G 3P8, Canada;

- Monsieur Kuy Ly Ang, administrateur de sociétés, né le 16 février 1967, à Phnom Penh, Cambodge, demeurent au 154, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Le Cam, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2005, vol. 895, fol. 34, case 3. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(060544.3/239/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.803.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 juin 2005

Résolutions

Sur proposition du conseil, les actionnaires décident de réélire ERNST & YOUNG S.A. 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg comme commissaire aux comptes pour un nouveau mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053223.3/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

FINANCIERE K2 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 76.460.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053142.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

FINANCIERE K2 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 76.460.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053145.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

CANTO LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 37.314.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053146.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

CENTRE DE FORMATION POUR CONDUCTEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, rue François Krack.
R. C. Luxembourg B 46.622.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 février 1994, acte publié au Mémorial C n° 85 du 8 mars 1994, modifié par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 juin 1995, acte publié au Mémorial C n° 473 du 21 septembre 1995.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour CENTRE DE FORMATION POUR CONDUCTEURS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(053151.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

SWISS RE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 72.989.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 99 du 28 janvier 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWISS RE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Un mandataire

Signature

(053152.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

REACOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 47.825.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REACOMEX S.A., ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 11 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 384 du 7 octobre 1994,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 20 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1018 du 31 décembre 1999,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 51 du 17 janvier 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.825.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Charles Besnehard, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nathalie Krachmanian, employée privée, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Dron, employé privé, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2005.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

3. Acceptation de la démission de M. Claude Stienon de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2004 et entière décharge.

4. Ratification de la cooptation de M. Charles Besnehard en tant que nouvel Administrateur, avec effet au 13 avril 2005.

5. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, avec effet au 1^{er} mai 2005.

Par conséquent l'article 2, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Stienon de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2004 et lui confère pleine et entière décharge.

Troisième résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Charles Besnehard, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, né à Le Mans (F), le 3 août 1943, avec effet au 13 avril 2005.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée statuant en 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 15.15 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, pré-noms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Besnehard, N. Krachmanian, T. Dron, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 86, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 juillet 2005.

P. Decker.

(060495.3/206/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

REACOMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 47.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 juillet 2005.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(060497.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

SWISS RE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 90.713.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 171 du 18 février 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWISS RE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

(053153.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

CRUCHTERHOMBUSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 46.739.

Constituée par-devant M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 1994, acte publié au Mémorial C n° 209 du 30 mai 1994.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour CRUCHTERHOMBUSCH S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(053154.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

TIBONITE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 73.910.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053156.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

VALTRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 81.983.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053158.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

VALTRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 81.983.

Le bilan au 31 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053150.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

SANTEMEDIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.267.

Il résulte d'une lettre de démission que Monsieur Marcus Wood demeurant à 5A Lampton House Close, Wimbledon, London, SW19, 5EX, United Kingdom a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour SANTEMEDIA HOLDING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053192.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 63.825.

Il se dégage des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 8 mars 2005 à Luxembourg que la démission, avec effet au 8 mars 2005, des administrateurs suivants est acceptée:

- Monsieur Marc Feider;
- Monsieur Albert Van Gaalen;
- Monsieur Edward Hendrik Vermeer;
- Monsieur Georges Athenosy.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a procédé à la nomination, avec effet au 8 mars 2005, des personnes suivantes au poste d'administrateur:

- Monsieur Michel Molitor, juriste;
- Monsieur Mark Selles, employé de banque;
- Monsieur Yves Stein, CEO BANQUE MeesPierson, BGL Suisse;
- Monsieur Rob Ten Heggeler, CEO MeesPierson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 30 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053313.3/321/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

DIONE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-5365 Münsbach, 6, parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 40.032.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty-eight of June.
Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public liability company DIONE REINSURANCE S.A. a «société anonyme» under Luxembourg law having its registered office in L-5365 Münsbach 6, parc d'Activités Syrdall,

incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit, then residing in Mersch on April 1, 1992, published in the Recueil du Mémorial C, Number 400 of September 15, 1992,

modified pursuant to a deed of the notary Paul Decker residing in Luxembourg-Eich on April 30, 1997, published in the Recueil du Mémorial C, Number 444 of August 13, 1997,

modified pursuant to a deed of the notary Paul Decker residing in Luxembourg-Eich on October 25, 2000, published in the Recueil du Mémorial C, Number 405 of June 1st, 2001,

modified pursuant to a deed of the notary Paul Decker residing in Luxembourg-Eich on July 3rd, 2003, published in the Recueil du Mémorial C, Number 894 of September 2nd, 2003,

modified pursuant to a deed of the notary Paul Decker residing in Luxembourg-Eich on June 20th, 2005, not yet published in the Recueil Spécial du Mémorial C,

filed in the register of commerce at Luxembourg (R.C.S. B 40.032).

The meeting was opened at 3.00 p.m. and was presided by Mr. Maurice Haag, private employee, residing professionally in Münsbach.

The Chairman appointed as secretary Mr. Jean Louis Couramge, private employee, residing professionally in Münsbach.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christine Joly, private employee, residing professionally in Münsbach.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Report of the Liquidation Commissioner.
2. Discharge to be given to the liquidator and to the Liquidation Commissioner.
3. Indication of the place where the books and the social documents will be kept for 5 years.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting approves the report of the Liquidation Commissioner tabled at the meeting.

Second resolution

The General Meeting approves the liquidation accounts and grants full and entire discharge to the liquidator GECALUX, with registered office in L-5365 Münsbach, 6, parc d'Activités Syrdall (R.C.S. B N° 22.094), and to the Liquidation Commissioner DELOITTE S.A., with registered office in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (R.C.S. B N° 67.895), for the performance of their functions with regard for their mandates up to this date.

Third resolution

The general meeting resolves to grant full and entire discharge to the Directors and the statutory auditor of the company for their mandates up to this date.

Fourth resolution

The general meeting declares the liquidation of the Company being consequently closed, the books and documents shall be kept for a period of five years from the date of liquidation in L-5365 Münsbach 6, parc d'Activités Syrdall.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 3.30 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,200.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Münsbach on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIONE REINSURANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-5365 Münsbach 6, parc d'Activités Syrdall,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch le 1^{er} avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 400 du 15 septembre 1992,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich le 30 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 444 du 13 août 1997,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich le 25 octobre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 du 1^{er} juin 2001,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich le 3 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 894 du 2 septembre 2003,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg-Eich le 20 juin 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 40.032.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Maurice Haag, employé privé, demeurant professionnellement à Münsbach.

Le président nomme secrétaire Monsieur Jean Louis Courange, employé privé, demeurant professionnellement à Münsbach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine Joly, employée privée, demeurant professionnellement à Münsbach.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur.

2. Décharge donnée au liquidateur et au Commissaire-Vérificateur.

3. Détermination de l'endroit où les livres et les documents seront conservés pour une durée de 5 ans.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Commissaire-Vérificateur soumis à l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur GECA-LUX, avec siège social à L-5365 Münsbach, 6, parc d'Activités Syrdall (R.C.S. B N° 22.094), et au Commissaire-Vérificateur, DELOITTE S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (R.C.S. B N° 67.895), pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-5365 Münsbach 6, parc d'Activités Syrdall.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, pré-noms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Haag, J.L. Courange, C. Joly, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 88, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 juillet 2005.

P. Decker.

(060501.3/206/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

CAP ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 75.924.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un Mandataire

(053357.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.989.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Blancher Mourtier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 304 du 25 avril 2000.

—
Les comptes annuels au 29 février 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07499, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

(053193.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.981.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 887 du 13 décembre 2000.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07500, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

BOMBARDIER LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.

Un mandataire

Signature

(053194.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

56687

ORLY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 72.134.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Angelo Schenkens, juriste, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, agissant en sa qualité de mandataire spécial de IG IMMOBILIEN GmbH, ayant son siège social à A-1010 Vienne (Autriche), 7, Hohenstaufengasse, inscrite au Registre de Commerce de Vienne sous le numéro FN 42356 P, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme ORLY INVESTISSEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 72.134, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte reçu par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 5 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 980 du 21 décembre 1999;

- que le capital social de la société anonyme ORLY INVESTISSEMENT S.A. s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), entièrement libérées;

- que IG IMMOBILIEN GmbH, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ORLY INVESTISSEMENT S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que IG IMMOBILIEN GmbH, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ORLY INVESTISSEMENT S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schenkens, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 24CS, fol. 80, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

G. Lecuit.

(062627.3/220/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

HIRSLANDEN HEALTHCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.800.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BF07507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIRSLANDEN HEALTHCARE S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(053214.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

NOLOGOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 94.804.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le six juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRIVEXIA GENEVE S.A., une société avec siège social au 12, rue Ami-Lullin, CH-1207 Genève, ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 25 février 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme NOLOGOS S.A., R.C.S. Luxembourg B 94.804, ayant son siège social à Luxembourg-Kirchberg, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 877 du 27 août 2003.

- La Société a actuellement un capital social de cent vingt mille (EUR 120.000,-) euros, divisé en mille deux cents actions (1.200) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros 1 et 2 lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société NOLOGOS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, vol. 149S, fol. 11, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(063329.3/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.